

que les personnes émancipées se retirent sans apporter cet argent. La somme est insignifiante, il ne s'agit que de \$125, ce qui ne ruinera ni n'enrichira personne.

Un de mes voisins me dit: «Je vais demander l'émancipation». Je lui demandai pourquoi. Il me répondit: «Je ne viens pas souvent dans la réserve». J'essayai de le dissuader, mais il obtint l'émancipation. Qu'arriva-t-il? Il revint dans la réserve avec l'intention d'y vivre. Nous lui avons donné l'ordre de déguerpir dans les 30 jours. L'argent qu'il a touché ne l'a pas enrichi, mais il s'est peut-être amusé l'espace d'un jour.

Le chef PETERS: Monsieur le président, je n'ajouterai qu'une remarque sur cette dixième recommandation. Nous l'avons longuement discutée dans nos réserves et je suis de l'avis de M. Garlow.

Comme il l'a dit, les jeunes et notre population actuelle n'ont jamais contribué. Si nous continuons de tirer sur ce fonds quand quelqu'un demande l'émancipation, nous prenons de l'argent qui devrait aller aux jeunes enfants.

Le VICE-PRÉSIDENT: Et à vos petits-enfants.

Le chef PETERS: Oui. La somme n'est pas considérable en tout cas. Si quelqu'un désire l'émancipation, très bien, qu'on la lui donne, c'est son droit. Mais il ne devrait pas avoir cet argent.

La discussion fut acerbe. Quelques-uns des délégués soutiennent qu'ils ont certainement ce droit. Je voulais mettre le Comité au courant de la situation.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous avons déjà eu une discussion semblable au sujet des articles 20 et 18.

Le chef GARLOW: Quand ce fonds fut institué, l'argent était rare et l'on voulait prendre des précautions pour l'avenir. Les gens d'alors avaient un plus grand besoin de cet argent que ceux d'aujourd'hui. Mais ils acceptèrent des privations pour faire ces économies. C'est pourquoi nous avons maintenant un fonds de fiducia.

Le sénateur MACDONALD: Je ne sais pas si ma question est opportune, mais nous a-t-on dit quelle est la population de votre réserve?

M. SMALL: On nous a donné ce renseignement ce matin.

Le VICE-PRÉSIDENT: Diverses réserves sont représentées ici. La nôtre a une population d'environ 7,000.

Le sénateur MACDONALD: Combien de chefs font partie de la délégation et quel est le nombre des réserves représentées? Pouvez-vous nous donner le chiffre approximatif de la population qu'ils représentent?

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous représentez cinq réserves différentes, n'est-ce pas?

M. MISKOKOMON: Six.

M. THOMAS: Deux délégués viennent de la même réserve, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Six délégués représentent cinq réserves.

M. MISKOKOMON: Il y a deux réserves et une agence.

M. THOMAS: De sorte que les délégués représentent réellement un plus grand nombre de réserves?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui, naturellement.

Le sénateur MACDONALD: Une autre question. Quelle est la fortune de la bande?

M. MISKOKOMON: Veuillez répéter cette question, s'il vous plaît.

Le sénateur MACDONALD: Quelle est la fortune du conseil de la bande?

Le chef GARLOW: Nous avons près de \$900,000. Cette année, nous avons déposé à la banque \$90,000 provenant de notre revenu. La banque ne nous paie pas cinq pour cent, mais le gouvernement nous accorde ce taux d'intérêt.

Le sénateur MACDONALD: Je me demandais quelles étaient les ressources de votre bande.